



MUNICIPALITÉ DE
COURRENDLIN

**ASSEMBLEE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE, LUNDI 17 NOVEMBRE
2014, 19H45, HALLE DE GYMNASTIQUE**

Président : M. Francis Périat
Secrétaire : Mme Stéphanie Willemin
Scrutateurs : M. Olivier Häfliger
M. Rémy Riat
Huissiers : M. Jean Fähndrich
Mme Liridona Havolli

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	1939
• Hommes	960
• Femmes	979

Electeurs présents	134
• Hommes	97
• Femmes	37
Taux de participation	6.97%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Information concernant l'aire d'accueil des gens du voyage prévue à Courrendlin
Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire
3. Information concernant le plan spécial « Centre commercial »
Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal
4. Information concernant le plan spécial « Route de Delémont »
Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal
5. Prendre connaissance du décompte et accepter la consolidation du crédit suivant :
Crèche-garderie/UAPE Arc-en-Ciel : agrandissement Fr. 360'000.00
Ecole primaire : assainissement locaux et sanitaires Fr. 310'000.00
Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal
6. Informations communales.
7. Divers.

Ouverture

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale extraordinaire de ce jour qui a été convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 40 du 5 novembre 2014 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- M. Michel Thentz, Ministre du Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

- M. Pierre-Alain Schaller, adjudant de gendarmerie auprès de la Police cantonale
- M. Bernard Studer, ingénieur et géomètre auprès du Bureau Rolf Eschmann SA
- M. Gérald Kottelat, gérant du magasin Denner de Courrendlin et domicilié à Courroux

Les représentants de la presse présents ce jour, à savoir le Quotidien Jurassien, Canal Alpha, RFJ, l'Impartial, la RTS la Première, RTS TV sont également salués.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. Aucune modification de ce dernier n'est demandée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 16 juin 2014 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

2. Information concernant l'aire d'accueil des gens du voyage prévue à Courrendlin

En préambule, M. le Président rappelle aux citoyens présents que l'information diffusée ce jour concerne l'implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à Courrendlin et invite les personnes qui interviendront à s'exprimer à ce sujet uniquement et à ne pas porter de jugement concernant les gens du voyage. La parole est donnée à M. le Maire :

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

Aujourd'hui, l'on parle de l'implantation et de l'aménagement d'un site pour y accueillir les gens du voyage de nationalités étrangères, sur le territoire de la commune de Courrendlin.

Le choix de ce site doit encore recevoir l'aval du Parlement dans le cadre de la modification du plan directeur cantonal et, ce qui est grandement souhaité et souhaitable, l'aval des Autorités communales de Courrendlin.

Le Conseil municipal demande formellement à l'assemblée de ce soir de démontrer notre volonté dans ce dossier et notre détermination, tout en étant correct avec les gens qui entourent cette problématique, il ne sera pas accepté pas de propos raciste ni de comportement déplacé, car nous allons traiter de la place et non des gens du voyage.

Les représentants de la commission cantonale en charge de ce dossier sont remerciés, ainsi que M. l'adjudant Schaller qui représente la gendarmerie cantonale et M. le Ministre Michel Thentz qui présentera ultérieurement ce dossier.

A titre d'explication quant à la réaction de l'Autorité communale suite à l'annonce diffusée par le Gouvernement lors de la conférence de presse, différents faits sont relatés à savoir :

Courrendlin oubliée...

- Lors du partage des biens au moment la création du canton du Jura, les très nombreuses démarches engagées au plus haut niveau par les Autorités communales en place, pour rétablir un oubli et non des moindres, aux conséquences financières importantes, n'ont pas abouti. Réponse donnée dans les grandes lignes : le dossier est bouclé.



Il n'a pas été tenu compte dans le cadre du partage des biens des contributions versées par la commune de Courrendlin en faveur de l'hôpital de Moutier, contributions qui logiquement devaient être restituées à l'hôpital de Delémont. Courrendlin s'est retrouvé avec une dette importante à l'égard du Syndicat hospitalier de Delémont. En faisant partie du district de Moutier, la commune de Courrendlin versait le 50% de sa contribution annuelle à l'hôpital de Moutier et l'autre 50% à l'hôpital de Delémont.

- Lors de la planification des travaux autoroutiers au plan cantonal : alors que l'on vient d'inaugurer le tronçon autoroutier Porrentruy – Boncourt (liaison avec la France), la population de Courrendlin continue de subir les nuisances dues au trafic routier en constante augmentation et notamment au niveau des poids lourds.

La liaison avec le canton de Berne a été établie voici quelques années avec la construction du tunnel de Raimeux qui relie le carrefour de la Verrerie à Moutier et au Jura-Sud.

Le village de Courrendlin est pris en étau entre la jonction autoroutière de la Ballastière et celle de la Verrerie. Juste rappeler que le Gouvernement jurassien en place à l'époque, était composé majoritairement de Ministre ajoulots. L'on veut bien encore admettre que chacun cherche à soigner politiquement son image et surtout son électorat, mais en arriver à oublier le tronçon routier le plus important du canton dans la planification de la construction de l'A16, cela tient de l'incompétence ou de de la non connaissance du dossier.

La population de Courrendlin n'a pas d'autre choix que d'attendre l'automne 2016 pour se voir délester de ce trafic routier qui devient intenable.

- Dans l'entretien du réseau routier cantonal : courriers à répétition, entretiens, séances de travail, palabres, pétition, manifestation de la population ont été nécessaires pour faire admettre aux Autorités cantonales, l'urgence d'une réfection du revêtement de la chaussée à travers la localité, mis à mal par le trafic routier et notamment les véhicules lourds de 40 tonnes. Et que dire des difficultés rencontrées pour faire admettre la nécessité de sécuriser les enfants dans le secteur des écoles, par l'installation d'une signalisation optique. Un véritable parcours du combattant.

Comment peut-on ignorer ce trafic routier sur l'axe le plus important du canton, avec à la clef des nuisances sonores et des dégradations de la chaussée, notamment ?

- Dans l'installation du Centre AJADA... aujourd'hui AJAM : l'installation du centre d'accueil pour réfugiés, à l'entrée de la localité, direction Delémont, s'est faite dans la plus grande discrétion. Les Autorités communales en place en ont été informées une fois le bâtiment acheté, assaini et transformé, sans qu'elles n'aient eu la possibilité de donner leur avis. Le site de Courrendlin a été le plus important et reste aujourd'hui encore parmi les plus importants, si n'est le plus important du canton. Les Autorités communales, celles d'hier comme d'aujourd'hui qui ont et font toujours preuve d'un large esprit d'ouverture, ne se seraient pas opposées à l'accueil de ces migrants sur son territoire. Mais une fois encore, la concertation a été totalement absente dans ce dossier.
- Dans les investissements immobiliers de la Caisse de pension du personnel de la République et canton du Jura : cette dernière possède pas moins de 46 immeubles locatifs dans 19 communes jurassiennes mais aucun investissement n'a été consenti à Courrendlin malgré de nombreuses interventions des Autorités communales en place.

La réponse trop souvent entendue par un membre de cette institution était «il y a trop de logements vacants à Courrendlin... ». Nous remarquons aujourd'hui que de nombreux immeubles se sont construits à Courrendlin mais aucun franc n'a été investi par la Caisse de pension de l'Etat du Jura, contrairement au FRED qui y a construit un immeuble locatif.

- Dans l'installation de l'établissement Club 138 : l'installation de l'établissement Club 138 aura nécessité un engagement (sans calcul politique...) de tous les instants de la part des Autorités communales en place. Elles ont notamment été appelées à traiter une pétition signées par plus de 500 personnes opposées à la construction de cet établissement de nuit, pour différents motifs. Une bonne majorité ne faisait pas, ou ne voulait pas faire la distinction entre discothèque et night-club.

Dans ce labyrinthe de démarches, de tracasseries sans fin, le Conseil municipal n'a pas abdicqué et n'a en aucun moment reçu l'appui des Autorités cantonales, qui ont fait preuve d'un certain détachement par rapport à ce projet. Une fois ce laborieux dossier mené à terme, l'établissement connu un succès phénoménal, bien au-delà des frontières cantonales et fédérales. Et chose curieuse, il n'était pas rare de croiser au 138 nos Ministres et autres hauts fonctionnaires cantonaux.

- Et par la suite au niveau de l'exploitation du Casino : la détermination des promoteurs et des responsables du Club 138, avec l'appui inconditionnel des Autorités communales, l'Etat se contentant d'observer à distance, aura permis l'ouverture, non sans peine du Casino du Jura. Critiqués par certains, les Autorités communales parfaitement conscientes de l'impact que pourra avoir un tel établissement pour la région et le canton, respectivement la commune qui y trouverait des recettes non négligeables, se sont engagées dans ce projet, en appuyant l'excellent dossier déposé auprès de l'Autorité fédérale chargée de la surveillance des casinos.

Une fois tout en place, les Autorités cantonales ont montré de l'intérêt pour ce projet qui allait largement alimenter les caisses de l'Etat. Après cinq années d'exploitation, le Gouvernement décida de réduire de 5% la part de l'impôt revenant à la commune. Belle marque de reconnaissance envers l'Autorité communale qui, par son engagement aux côtés des promoteurs, aura tout mis en œuvre pour concrétiser ce projet un petit peu fou. Aujourd'hui cet établissement fonctionne à merveille et réalise, proportionnellement à sa taille, des chiffres d'affaires à faire pâlir les grands établissements de jeux.

- Courrendlin sur le point d'être à nouveau oubliée : Jonction routière avec la H18
Il aura fallu des interventions au plus haut niveau pour que les responsables du dossier, prennent la peine d'organiser une séance d'information au sujet du projet de jonction routière avec la H18. A cette occasion, la délégation de la commune de Courrendlin apprenait tout comme les autres participants, que la variante qui semble se dessiner, consisterait notamment à construire une nouvelle bretelle d'embranchement entièrement sur le territoire de la commune de Courrendlin, avec à la clef un impact important au niveau des emprises agricoles d'une part et du paysage d'autre part.

Attendu que la commune de Courrendlin sera vraisemblablement la plus touchée par ce projet, il aurait été de bon ton d'en informer ses Autorités prioritairement, et non pas dans le cadre d'une séance d'information publique.

- Courrendlin complètement oubliée dans le dossier des gens du voyage...
Information à très large échelle avec «portes ouvertes» pour accueillir les gens du voyage suisses sur le site de Mavalau (endroit discret..) en Ajoie. Information moins «spectaculaire», mais information tout de même aux autorités communales et à la population de Bure, au sujet d'une éventuelle implantation d'une aire destinée aux gens du voyage étrangers, sur un terrain proche de la place d'armes. Réactions très vives des Autorités communales et de la population qui ont très clairement manifesté leur opposition à un tel projet. Puis, plus rien, les gens du voyage continuant de squatter les terrains d'Innodel, faute de pouvoir leur offrir une autre alternative, malgré une convention entre Innodel et le canton, une bonne partie des engagements signés n'ont pas été tenus

Et enfin, une décision du Gouvernement portée à ma connaissance, quelques jours seulement avant l'annonce officielle aux médias, d'installer les gens du voyage étrangers sur un terrain à Courrendlin.

Décidemment, une communication à deux vitesses, la première qui privilégie le dialogue et la concertation, valable pour l'Ajoie et la seconde où il n'y a pas de concertation et où l'on impose arbitrairement les gens du voyage aux Autorités et à la population de Courrendlin.

M. le Maire passe la parole à M. le Ministre Michel Thentz afin qu'il apporte les explications et raisons du choix de cette place sur le site de la bretelle autoroutière de Delémont Est. Au terme de cette présentation, la position du Conseil communal et de différentes associations partenaires seront communiquées.

Présentation de M. le Ministre Michel Thentz

Il remercie les Autorités communales de lui offrir l'opportunité de présenter le projet relatif à la modification d'une fiche du plan directeur cantonal en vue de l'implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à Courrendlin. Ce projet sera transmis prochainement par le Gouvernement au Parlement.

En préambule, M. le Ministre souhaite faire part à l'assistance de quelques informations au sujet de la politique en la matière au niveau fédéral et cantonal et de l'historique de cette problématique qui est devenue un sujet d'actualité depuis les quinze dernières années.

L'Europe compte 16'000'000 de gens du voyage dont 35'000 vivent en Suisse. Cette population a été reconnue par la Suisse et a des devoirs, mais également des droits dont celui d'être accueillie selon ses habitudes historiques et culturelles. Il appartient donc à la Confédération ainsi qu'aux cantons d'organiser les lieux d'accueils pour ces personnes. Un arrêté du Tribunal fédéral stipule que les gens du voyage ont le droit à la préservation de leur identité.

Au niveau cantonal, les passages de gens du voyage étaient rares jusqu'en 1998. Dès cette date, les passages se sont intensifiés et ont engendré la mise en place d'une politique d'accueil. Entre 1999 et le printemps 2014, un site d'accueil était mis à disposition sur la Commune de Bassecourt. La gestion de ce site n'a pas été aisée, mais ceci s'explique par le fait que cet emplacement n'était pas officiel, légitime et cadré. C'est ce que souhaite aujourd'hui mettre en place le Gouvernement jurassien.



Durant cette période, un projet d'aire d'accueil pour les gens du voyage a été travaillé dans le secteur des Prés-Roses et a engendré la création d'une fiche du plan directeur, projet qui n'a pas abouti et a été abandonné. C'est aujourd'hui cette fiche qu'il est prévu de mettre à jour

Dès juin 2011, un groupe de travail a été constitué pour traiter de cet objet. Il était composé de différents partenaires au sein de l'Etat pour tenter de trouver une solution à cette problématique. Cette étude a abouti l'été dernier au projet de révision de la fiche du plan directeur dont il est question aujourd'hui.

L'utilisation d'une fiche du plan directeur s'explique par le fait que la création d'un tel site correspond à un élément de gestion territorial. Cette fiche donne les bases qui permettent la mise en œuvre du projet.

M. le Ministre relate que les situations connues par rapport aux projets de Bure et de Porrentruy et qui ont mené le Gouvernement à prendre la décision de procéder à la mise à jour de la fiche du plan directeur cantonal après avoir défini les parcelles qui pouvaient être retenues pour cet accueil.

Il est nécessaire d'ouvrir sur le territoire jurassien, deux aires d'accueil pour les gens du voyage. Une première pour les personnes d'origine Suisse et la seconde pour les personnes d'origine étrangère. Cette exigence émane de la Confédération qui a tenu compte des exigences des communautés concernées.

L'été dernier le Gouvernement a pris connaissance du rapport du groupe de travail et des différents sites potentiellement retenus, à savoir : Mavalau, Glovelier, Delémont, Courrendlin et La Chaux-des-Breuleux. Après évaluation de chaque site, il en a été conclu que le site de Courrendlin correspondait le mieux au projet, notamment en raison de la proximité avec une jonction autoroutière. Cet élément est un critère déterminant au niveau des directives fédérales.

La capacité d'accueil du site de Courrendlin sera au maximum de 40 caravanes. Ce nombre est déterminé par la Confédération pour chaque canton en fonction de sa population.

Différents montages photographiques sont présentés s'agissant des aménagements qui pourraient être réalisés sur le site de Courrendlin. Une surface de 4'000 m² est nécessaire, l'ensemble de la parcelle ne sera donc pas utilisé. Cette parcelle sera rendue discrète par la mise en place d'un rideau végétal, tant pour les personnes qui y résideront que pour les passants. Des infrastructures de bases seront mises à disposition, telles qu'eau, électricité, sanitaires et site de gestion des déchets. L'aménagement du site sera défini ultérieurement car il n'est pas régi par la fiche du plan directeur.

Un encadrement des personnes devra être mis en place. Il est relevé que jusqu'ici, les sites provisoires n'ont pas bénéficié d'un encadrement suffisant, ce qui a généré différents débordements. Avec la création de ce nouveau site, le Gouvernement a la ferme intention de mettre en œuvre un concept de sécurité, d'accueil, de gestion des gens du voyage, d'entretien et de perception des taxes.

Les règles d'accueil sur les sites du pays devront être unifiées afin d'éviter que certains lieux aient les faveurs des voyageurs en raison de conditions plus favorables. Le contenu de ses règles est prévu comme suit : encaissement d'une taxe quotidienne et par caravane de Fr. 15.-. Cet argent sera destiné à couvrir les frais d'entretien du site ainsi que l'amortissement des frais engagés lors de la réalisation des aménagements de base. Le dépôt d'une caution pourra être exigé et qui sera rendu pour autant que la place mise à disposition soit restituée en état.

Un répondant, au sein de la police cantonale, devra être désigné, afin d'assurer l'accueil des arrivants. Il sera à sa charge de procéder à un état des lieux à l'arrivée et au départ, de procéder aux encaissements de la location de la caution et d'effectuer des contrôles réguliers durant le séjour.

La durée des séjours sur le site sera limitée à 7 jours. Une heure de départ sera également convenue.

Il est évident que des débordements ne peuvent pas être exclus, comme cela a existé ces dernières années lors de campements sauvages. C'est par la création d'aire d'accueil officielle qu'il sera possible de réguler la gestion des gens du voyage et d'exiger d'eux qu'ils se conforment aux règles et au cadre définis.

La suite de la procédure est la suivante : la fiche du plan directeur relative aux gens du voyage est en consultation publique jusqu'à la fin du mois de novembre. Après cette échéance, le Gouvernement prendra connaissance des réactions et éventuelles propositions d'alternatives et décidera s'il entend modifier le projet en conséquence. Le dossier sera ensuite transmis, durant le 1^{er} trimestre 2015, au Parlement pour adoption.

En cas de décision positive, un plan spécial cantonal qui permettra de réaliser cette place sera réalisé et déposé. Des oppositions pourront être formulées et seront ensuite traitées. Après approbation du plan spécial les aires d'accueil pourront être réalisées pour le printemps 2016, voir plus rapidement si cela est possible.

Il s'agit aujourd'hui de résoudre cette problématique et de reprendre la main en la matière. Le Gouvernement a été sollicité à plusieurs reprises par le Parlement et l'Association jurassienne des communes pour mettre du rythme dans la concrétisation de ce dossier.

M. le Maire Gérard Métille reprend la parole et communique à l'assemblée la prise de position que le Conseil communal a pris ce soir lors de sa séance au sujet de ce projet.

Le Conseil communal a décidé de refuser le choix de site préconisé dans la fiche du plan directeur cantonal 1.09.05. Il demande au Gouvernement de chercher une autre alternative car l'endroit retenu n'est pas idéal pour une porte d'entrée cantonale et se trouve à proximité de deux zones d'activités destinées à accueillir de l'industrie ainsi que le pôle de développement Innopark en collaboration avec la région bâloise.

M. le Maire rappelle que nous possédons déjà une place à Mavalau qui pourrait répondre à l'ensemble des besoins cantonaux en la matière. En effet, comme signalé lors de la conférence de presse, dans notre village 40 nationalités se côtoient sans problème, pourquoi est-ce que deux groupements de gens du voyage d'origine différente ne pourraient-ils pas partager un même site ?

Le CA d'Innodel a pris la décision cet après-midi de refuser cette fiche du plan directeur, car le choix portera préjudice au développement de la zone industrielle ainsi qu'à la zone de Courrendlin qui est retenue pour de futurs développement dès que la Communance sera remplie et ne pourra plus accueillir de grandes entreprises

Discussion : -

M. André Hennet : a souvent été confronté aux communautés des gens du voyage durant sa carrière professionnelle alors qu'ils s'installaient sur des terrains propriété de la Confédération entre Bienne et Sonceboz. En qualité de représentant du propriétaire du terrain, il a eu des discussions intéressantes

avec ces personnes. Il relève être surpris par le nombre de 40 caravanes qui devront être accueillies par le canton d Jura et relève les différentes situations dont il a connaissance :

- Fribourg : canton plus grand que nous, va ouvrir prochainement un terrain pour 40 caravanes toutes nationalités confondues.
- Genève : une seule place est existante à Versoix, également toutes nationalités confondues.
- Valais : également une seule place à Martigny.
- Neuchâtel : une seule place à la Vue des Alpes, agréable uniquement durant la belle saison.
- Vaud : une seule aire d'accueil dont la gestion fonctionne particulièrement bien car elle est située à proximité d'un poste de police. Les accès sont gérés par un portique dont l'ouverture est gérée par la police. Il apparaît que c'est la seule place qui fonctionne bien en Suisse Romande en raison de sa gestion directe par la police.

Les gens du voyage sont aux yeux de M. André Hennet agréables et sympathiques. Le tutoiement intervient rapidement. Les groupements dont le chef dispose de suffisamment d'autorité ne posent pas de problème et ils ont dans tous les cas un grand respect de l'uniforme. L'expérience a prouvé que la solution du Canton de Vaud est la meilleure.

M. André Hennet ne comprend pas les raisons du Gouvernement d'envisager l'implantation de ses aires d'accueil hors d'endroits où la police est très présente. Il pense que l'on pourrait trouver une solution dans la région du centre d'entretien des Prés-Roses afin que la police ait un regard sur les entrées et sorties sur le site.

Réponse de M. le Ministre Michel Thentz

Au sujet du nombre de places par canton, il est évident que la situation au niveau des cantons suisses et plus particulièrement en Romandie est insuffisante. Le nombre de places du canton de Fribourg ne couvre actuellement pas les besoins par rapport à sa population. Le canton du Valais également.

La possibilité d'aménager une seule place pour la Suisse romande a été émise. Cette solution est complètement impossible car il est nécessaire de multiplier les petites places sur l'ensemble du territoire pour pouvoir absorber les populations des gens du voyage. Le nombre de caravanes à accueillir pour le Jura est un nombre maximum à prévoir. Les autres cantons devront envisager la création de places d'accueil supplémentaire pour pallier aux exigences. La situation générale à ce sujet est aujourd'hui insatisfaisante.

M. le Ministre rejoint complètement M. André Hennet au sujet du besoin de la présence de la police car il est conscient que seul l'uniforme permet de cadrer les gens du voyage. Il prend note de la proposition visant à implanter cette aire d'accueil installée à proximité de la police. La fiche du plan directeur ne prévoit pas cette implantation mais les discussions peuvent être ouvertes. Le souhait du Gouvernement est réellement de cadrer au mieux ces personnes.

M. Maurice Erard : relève qu'il a constaté qu'une large portion des environs du secteur, notamment à proximité des étangs ou le long de la rivière, où sont accueillis les gens du voyage sont souillés de manière inadmissible. Il craint que ce problème perdure malgré l'ouverture de l'aire d'accueil officiel et estime que la caution prévue à Fr. 500.- soit insuffisante. Il craint qu'au final des frais de nettoyage soient finalement à charge des citoyens.

Il évoque également que la police qui peine déjà à effectuer les cadrages nécessaires dans les villages aura certainement des difficultés pour cadrer les gens du voyage.

Réponse de M. le Ministre Michel Thentz

Le problème de la propreté revient de manière récurrente dans ce dossier et il est effectivement difficile à appréhender. Il relève néanmoins que l'on ne doit pas faire ici un amalgame car tous les

groupements de gens du voyage n'ont pas le même comportement à ce niveau-là. Il est évident que le coût d'entretien du site devra être couvert par les encaissements effectués. Les montants articulés ce soir sont issus de discussions menées entre les Ministres de justice et police de Suisse Romande. Le projet de cadrage articulé précédemment est également élaboré par la conférence citée précédemment. Il pourra néanmoins être adapté en fonction des constats effectués à l'usage. Avec les deux piliers de l'encaissement et la présence policière régulière, il est estimé disposer de l'essentiel pour un bon fonctionnement de cette infrastructure.

M. Marcel Chaignat : tient à remercier M. le Maire pour la synthèse présentée ce jour et confirme que l'Etat n'a jamais fait de cadeau à la commune de Courrendlin qui a payé un lourd tribut après son adhésion au canton du Jura.

Il a connaissance que les gens du voyage n'ont pas d'assurance-maladie et souhaiterait savoir qui prend les frais d'hospitalisation de ces personnes en charge ?

D'autre part, il partage le point de vue de M. André Hennet lorsqu'il dit que cette implantation devrait se faire près d'un centre de police. Il a connaissance qu'un tel projet a existé et se demande pourquoi il a été abandonné.

Réponse de M. le Ministre Michel Thentz

M. le Ministre n'a pas la réponse à la question relative à la prise en charge des frais médicaux des gens du voyage. Il répondra par écrit à cet objet.

Le projet des Prés-Roses qui date d'une législature précédente, concernait également la modification d'une fiche du plan directeur. Le projet a été soumis à différents partenaires qui ont émis différentes appréciations et oppositions qui ont mené à l'abandon du projet.

M. Roland Jecker : il rappelle que Courrendlin a de tout temps eu le mérite d'accueillir des gens du voyage. Des citoyens de la route de Vellerat notamment étaient issus des gens du voyage et assumaient un poste important au sein de la communauté ce qui a engendré que notre village soit prisé par ces personnes.

Il rappelle que les gens du voyage se sont souvent installés à Courrendlin dans les années 1980 et 1990 sur le site de la Verrerie. Il relate un dossier qu'il a géré lors de son mandat communal s'agissant d'un accouchement dont les frais ont dû être assumés par la commune attendu que l'intéressée n'avait pas laissé d'adresse avant de quitter la région.

Il souhaiterait être renseigné concernant les moyens juridiques qui sont offerts à la commune de Courrendlin afin de se faire entendre par rapport à son refus d'accueillir cette aire sur son territoire ? Il a appris que M. le Maire n'a pas été particulièrement suivi lors de l'appel lancé au sein de l'Association jurassienne des communes mais constate néanmoins aujourd'hui qu'Innodol a manifesté son appui à notre démarche.

Réponse de M. le Maire Gérard Métille

M. le Maire donne des éclaircissements concernant le déroulement de l'assemblée de l'association jurassienne des communes et relève qu'au lendemain il a reçu le soutien de M. le Président de l'association des maires du district de Delémont. Cette association ainsi que le Conseil d'Agglomération prendront position tout prochainement.

Au niveau des moyens d'opposition, il est aujourd'hui nécessaire de clamer notre désaccord et ensuite de s'approcher des parlementaires pour leur faire part de notre point de vue. Si nécessaire, les citoyens de Courrendlin pourront se déplacer au Parlement lorsque cet objet sera traité comme cela a déjà été fait précédemment pour d'autres dossiers.

M. Claude Mueller : en qualité de propriétaire d'une loge à bétail située à proximité du site d'accueil a pu constater les dégâts causés par les gens du voyage. Il a constaté que les travaux de nettoyage ont

été effectués par M. Jean-Louis Sangsue, chef du service des communes à la retraite, avec d'autres personnes. Il est d'avis que ces personnes doivent être cadrées par la proximité immédiate de la police.

M. Albert Jost : relate que l'accès à la future aire d'accueil situé sur un tronçon où l'on roule à 80 km/h est très dangereux.

Réponse de M. le Ministre Michel Thentz :

La présentation diffusée ce soir représentait des esquisses du projet mais ces points devront être précisés et réglés dans l'étape suivante du plan spécial. La fiche du plan directeur précise le souhait de mettre en œuvre deux places d'accueil des gens du voyage et les principes directeurs de ce projet. Dans un second temps et après approbation, la phase de réflexion pratique est lancée et permettra de répondre aux interrogations plus spécifiques. Ce qui a été présenté ce soir est seulement des esquisses qui seront affinées ultérieurement.

M. Maurice Erard : il estime que nous sommes floués dans ce projet et que nous n'aurons finalement pas le choix et de droit à la parole car il semble que tout soit déjà décidé. Bien que ce soir il ait été déclaré que des discussions auront lieu, les décisions semblent déjà prises et les autres projets parallèles abandonnés. Il estime que cela n'est pas démocratique.

Réponse de M. le Ministre Michel Thentz :

Le Gouvernement a effectivement évalué sept places et finalement retenu deux d'entre-elles qui composent le contenu de la fiche du plan directeur cantonal. Ce processus est démocratique et sera soumis aux parlementaires élus par le peuple pour prise de position. Il a été à un certain moment nécessaire de déposer un projet et d'en débattre avec la population. Jusqu'ici, aucun projet concret n'existait et l'on utilisait des sites d'accueil sauvages mais ce n'est pas cela que nous voulons.

M. Marcel Chaignat : se sent biaisé car le choix de Courrendlin est opéré. Le débat n'est plus démocratique mais autocratique et il ne reste que quelques détails à discuter. Il estime que le projet des Prés-Roses était le plus adapté et souhaiterait vivement connaître les motifs de l'abandon de ce dossier.

M. André Hennet : estime que le projet de Courrendlin est mauvais pour son accès dangereux. Beaucoup d'enfants entourent les gitans et ne sont pas toujours forcément sous contrôle et pourraient être mis en danger sur ce site. Il sait qu'une aire d'accueil doit être construite mais propose que le dossier soit repris au début et le dossier des Prés-Roses réouvert. Les critères positifs du site vaudois devraient être pris en exemple. Il invite M. le Ministre à reprendre son projet car Courrendlin est un mauvais choix.

M. Norbert Chappatte : il confirme que les frais médicaux impayés des gens du voyage sont à charge des communes et ensuite inclus dans la répartition cantonale des charges. Au final, ces frais restent donc à charge des citoyens jurassiens.

M. Marcel Chaignat : a lu dans la presse que les gens du voyage ont refusé le projet de Courrendlin, qu'en est-il exactement ?

Réponse de M. le Ministre Michel Thentz :

Il serait intéressant de passer en revue les parcelles qui existent en Suisse et en Europe et de les comparer qualitativement. L'on ne peut pas prendre en compte une seule réaction spontanée. Le projet a été soumis à un groupe de gens du voyage qui ont déclaré ce site très intéressant.

En conclusion, M. le Ministre confirme qu'il a bien entendu le message qui lui a été délivré par les autorités et les citoyens de Courrendlin. Il s'agit maintenant d'aller de l'avant dans ce projet et de continuer d'avancer dans le processus démocratique. Il se réjouit de continuer d'en débattre et confirme la nécessité de mettre en place des sites officiels pour cadrer la majorité des problèmes existants. Il est important que les autres cantons de Suisse engagent la même démarche que nous afin de réguler cette problématique qui prend de l'ampleur mais avec laquelle nous devons compter.

Pour conclure, M. le Président des assemblées remercie M. le Ministre Michel Thentz pour sa participation ainsi que M. l'Adjudant Schaller. Les citoyens sont également remerciés pour leur bonne tenue durant ce débat qui s'est déroulé correctement.

3. Information concernant le plan spécial « Centre commercial »

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal

Suite au dépôt du permis de bâtir en vue de la rénovation du centre commercial, le Service cantonal du développement territorial a demandé l'établissement d'un plan spécial. M. Bernard Studer, géomètre et ingénieur auprès du bureau Rolf Eschmann, va communiquer les informations relatives à ce projet :

Présentation de M. Bernard Studer :

Historique : publication d'un permis de construire en début d'année qui a engendré la demande d'établissement d'un plan spécial par le Service du développement territorial. Malgré différentes démarches engagées par la commune, il n'a pas été possible d'éviter cette procédure de plan spécial.

Ce plan spécial présente la problématique du stationnement et du trafic, de la mobilité douce et de l'espace réservé aux eaux.

Les promoteurs ont mandaté le bureau Rolf Eschmann SA pour réaliser ce plan. Les riverains ont été rencontrés dans le courant du mois de septembre et le dossier a ensuite été transmis au canton pour examen préalable.

Contexte : ce secteur s'inscrit dans le territoire de confluence qui est un secteur majeur pour le développement de l'agglomération où il est prévu de développer de grands projets régionaux et cantonaux. Ce plan d'agglomération prévoit également le développement de liaisons de mobilité douce, notamment entre le secteur Est et Ouest du village par l'aménagement d'une passerelle sur la Birse à proximité du centre commercial, problématique qui est également incluse dans ce plan spécial. Selon le plan d'aménagement local, ce secteur se trouve en zone d'activités.

Le périmètre du plan spécial englobe la parcelle du centre commercial actuel ainsi que la Birse pour traiter de la problématique de l'espace réservé aux eaux. Le périmètre d'implantation des bâtiments est défini, de même que l'indice de construction.

Le bureau Transitec a réalisé les calculs relatifs au stationnement et au trafic. Un besoin de 160 places de stationnement apparaît sur ce site ainsi que 55 places pour les deux roues. Le trafic généré par le centre a été estimé à 1'300 véhicules par jour et jugé parfaitement supportable par le réseau routier existant. Dans un premier temps, la desserte se fera telle que précédemment. Néanmoins à terme, l'accès se fera par le Nord, après le développement de la zone au Nord du centre commercial et de la modification de la porte d'entrée du village.

L'espace réservé aux eaux doit être défini. Ce périmètre est inconstructible mis à part une éventuelle liaison de mobilité douce. La question des dangers naturels a également été traitée dans ce plan.

Attendu que des travaux ont été réalisés suite aux inondations, le secteur se trouve dans un niveau de danger faible voir résiduel.

Il sera également profité de ce plan spécial pour réaliser une liaison au niveau du réseau du gaz naturel entre la route de Courroux et la route de Delémont. Ce bouclage a pour but d'assurer un meilleur fonctionnement de l'alimentation au niveau communal.

Pour la suite, ce dossier sera mis au net après le retour de l'examen préalable. Il sera ensuite publié durant 30 jours. Au terme du délai les éventuelles oppositions seront traitées et il pourra finalement être approuvé par le Conseil communal et ensuite le service du développement territorial.

Discussion : -

M. Romain Gigon : *dans quel délai ce chantier pourrait-il démarrer ?*

Le plan spécial pourrait être approuvé au mieux en février 2015 par le Conseil communal. Il reste néanmoins ensuite la procédure de permis de bâtir qui se traite en parallèle. Les oppositions n'ont pas encore été levées et les travaux ne pourront pas débuter tant que ce permis ne sera pas délivré.

M. Roland Jecker : *quelle est la position des promoteurs par rapport à la durée de traitement de ce dossier ? Conservent-ils leur intention d'investir à Courrendlin ?*

Les promoteurs collaborent dans l'avancement de ce dossier et n'ont pas manifesté d'intention d'abandonner ce dossier qui devrait aboutir rapidement.

M. Gérard Métille confirme que l'examen préalable nous sera remis cette semaine. Il sera après retouches mis en consultation.

Toutes les oppositions sont aujourd'hui levées, la confirmation va parvenir à la Municipalité ces prochains jours.

Après le dépôt public du plan spécial, une autorisation de début anticipé des travaux pourra être délivrée pour la réalisation des premiers travaux de démolition.

4. Information concernant le plan spécial « Route de Delémont »

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

M. Burkhalter Joël va présenter à l'assistance le plan spécial « Route de Delémont » dans ses grandes lignes. Les détails de l'aménagement seront présentés par M. Bernard Studer.

Ce projet est lié au plan spécial centre commercial, notamment au niveau des accès. Compte tenu de la situation relative à la propriété foncière (propriété privé) et de l'état catastrophique des infrastructures de football il a été envisagé de procéder à une réfection globale du site.

Une commission spéciale a été constituée pour définir les besoins des utilisateurs de l'infrastructure de football. Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

- Réaffectation du terrain principal en zone d'activités
- Réaménagement du terrain d'entraînement en terrain synthétique
- Création d'une surface d'entraînement
- Construction d'un nouveau bâtiment avec quatre vestiaires et une buvette
- Création d'un parking commun pour la zone d'activités et les installations sportives
- Nouvelle desserte depuis la rue principale, précédemment au garage Kohler

Présentation de M. Bernard Studer :

Ce projet est moins avancé que celui présenté précédemment. Quelques incertitudes subsistent actuellement, notamment en ce qui concerne l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire.

Historique : Une première étude, en vue d'agrandissement des installations de football, a été lancée en 2009-2010. Quatre sites d'implantation différents ont été étudiés mais tout a finalement été abandonné.

Suite à l'adoption du Plan d'aménagement local, il a été décidé de maintenir les installations à leur emplacement actuel. Une commission a été mandatée pour réaliser un avant-projet en vue du renouvellement des installations de football.

La commission, en collaboration avec les responsables du football, ont réalisé une évaluation des besoins et formulé des propositions. Le principe de base de maintenir le terrain aux écoles et d'établir une bonne coordination avec les clubs de Courroux, Vicques et Rebeuvelier a été défini.

Le projet de plan spécial est présenté visuellement aux citoyens.

Un problème perdure aujourd'hui s'agissant de l'extension de la zone à bâtir nécessaire pour la réalisation de cette zone. La nouvelle LAT interdit l'extension de la zone à bâtir sans la réalisation d'une compensation équivalente. Ces échanges peuvent se faire de manière intercommunale, mais une possibilité pourra vraisemblablement être trouvée sur le territoire communal.

De plus, une fiche du plan directeur cantonal interdit l'extension de la zone d'activité. Il peut être dérogé à cet objet, pour autant que l'on apporte du besoin dans la région

Après règlement de la problématique relative à l'extension de la zone à bâtir, les prescriptions spéciales seront établies. Il sera ensuite soumis pour examen préalable au canton et déposé publiquement durant 30 jours. Le cas échéant les oppositions seront traitées et il sera soumis à l'approbation de l'assemblée communale et finalement au Service du développement territorial. Le permis de bâtir pour les installations de football pourra ensuite être déposé.

Discussion : -

5. Prendre connaissance du décompte et accepter la consolidation du crédit suivant :

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal

- a. Crèche-garderie/UAPE Arc-en-Ciel : agrandissement Fr. 360'000.00

Il est proposé à l'assemblée communale d'entrer en matière pour la consolidation du crédit relatif à l'agrandissement de la crèche-garderie/UAPE pour un montant de Fr. 360'000.-.

Entrée en matière : acceptée

Vu la forte utilisation et le grand nombre de demandes pour des placements à la crèche-garderie, le Conseil communal a décidé de surélever d'un étage le bâtiment de la crèche. Le gros œuvre a été réalisé pendant les vacances d'été et les derniers travaux de finition à la fin de l'année. Le délai ainsi que le montant du crédit a été respecté. Il appartient aujourd'hui à l'assemblée communale de consolider un crédit de Fr. 360'000.-. Un dépassement de Fr. 10'000.- par rapport au crédit octroyé est à relever. Il concerne des travaux complémentaires dans le bâtiment existant demandés par la direction de l'établissement. Il est encore relevé que la Loterie Romande a octroyé une subvention de

Fr. 85'000.- pour ce projet. Nous ne sommes à ce jour pas encore en possession de la prise de position du service cantonal compétent pour l'octroi d'une seconde subvention.

RECAPITULATION GENERALE		
<u>Bâtiment</u>		
211	Appuis pour construction métallique	CHF 1'235.05
214	Construction bois	CHF 139'780.50
215	Revêtement façades / ferblanterie / étanchéité	CHF 66'000.00
221	Fenêtres	CHF 30'876.25
228	Stores	CHF 7'800.00
272-273	Portes et vitrages intérieurs	CHF 4'814.80
230	Installations électriques	CHF 16'620.00
240	Installations chauffage / ét. techn.	CHF 11'799.40
250	Installations sanitaires	CHF 17'231.45
281.0-1	Chapes et carrelages	CHF 8'251.70
281.2	Revêtement sol	CHF 14'840.00
291	Honoraires	CHF 45'000.00
292	Ingénieur	CHF 5'400.00
Total		CHF 369'649.15
<u>Frais secondaires / Autorisation et taxes</u>		
511	Gabarits	CHF 540.00
511	Bilan thermique	CHF 810.00
511	Curage canalisations	CHF 252.70
511	Taille arbres	CHF 80.00
Total		CHF 1'682.70
<u>UAPE</u>		
258	Cuisine	CHF 5'450.00
274.0	Porte anti-feu	CHF 6'500.00
274.1	Vitrage sol	CHF 3'750.00
285	Amélioration phonique cloisons et rhabillages	CHF 9'835.25
292	Ingénieur civil soumission marchés publics	CHF 4'200.00
900	Mobilier - casiers vestiaires	CHF 8'934.00
Total		CHF 38'669.25
<u>Crèche existante</u>		
230	Installations électriques / informatiques	CHF 552.55
274.0	Porte anti-feu	CHF 6'500.00
282	Carrelages cuisine	CHF 487.60
285	Peinture armoires et rhabillages	CHF 233.30
273	Local concierge	CHF 2'586.00
279	Revêtement main-courante	CHF 448.20
291	Honoraires	CHF 6'600.00
900	Mobilier - casiers vestiaires	CHF 2'327.15
250	Modification locaux sanitaires	CHF 7'000.00
273	Porte coulissante et porte phonique	CHF 8'000.00

Total		CHF 34'734.80
	Total dépenses	CHF 444'735.90
./.	Don loterie romande	CHF 85'000.00
	Total décompte construction	CHF 359'735.90
	CREDIT DE CONSTRUCTION	CHF 350'000.00
	Assemblée communale du 10.12.2014	
	Dépassement à ratifier	CHF 10'000.00
	TOTAL CREDIT A CONSOLIDER	CHF 360'000.00

Discussion :

M. André Hennet : *le mandat d'ingénieur est passé par la mise en soumission marchés publics. En va-t-il été de même pour le mandat d'architecte ?*

Le mandat d'architecte a été confié selon la procédure gré à gré car l'intéressé avait déjà suivi les travaux de construction du rez-de-chaussée du bâtiment.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet.

- b. Ecole primaire : assainissement locaux et sanitaires Fr. 310'000.00

Il est proposé à l'assemblée communale d'entrer en matière pour la consolidation du crédit relatif à l'assainissement des locaux sanitaires de l'école primaire pour un montant de Fr. 310'000.-.

Entrée en matière : acceptée

Les sanitaires de l'école primaire avaient besoin d'un rafraîchissement et d'être modernisés. Pour pallier au manque de locaux, il a été décidé de supprimer les WC du 2^{ème} étage et d'y aménager deux salles de classes supplémentaires. Le crédit voté par l'assemblée communale a été respecté.

RECAPITULATION GENERALE		
210	Démolition	44'090.30
221	Fenêtres	20'002.85
226	Isolation murs galetas	pas réalisée
230	Electricité	16'600.00
240	Chauffage	2'810.00
250	Sanitaire	62'370.00
251	Boiler	1'556.70
273	Portes intérieures	6'452.20
277	Cloisons légères	13'323.95
281	Carrelages	29'950.00
283	Revêtement Sols / PVC	4'845.00
283	Faux-Plafonds	13'247.20
285	Peinture	28'600.00
287	Nettoyages	0.00
291	Honoraires	48'600.00
900	Mobilier	16'787.50

Total décompte construction	309'235.70
CREDIT DE CONSTRUCTION	320'000.00
assemblée communale du 10.12.2012	
Solde disponible	10'000.00
TOTAL CREDIT A CONSOLIDER	310'000.00

Discussion :

M. Marcel Chaignat : *souhaite savoir pourquoi l'isolation des combles du bâtiment n'a pas été réalisée ?*
Ces travaux ont été abandonnés en raison du coût trop élevé.

Mme Yvonne Jost : *quel est le coût du devis relatif à la réalisation de ces travaux d'isolation ? Elle estime qu'il est facile de rester ans les chiffres si tout le projet n'est pas réalisé.*
Ces travaux ont été devisés à Fr. 16'000.-.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet.

6. Informations communales.

M. le Maire communique différentes information aux citoyens présents :

Jean Fähndrich

M. Jean Fähndrich, concierge-chef à la commune de Courrendlin, vient d'obtenir après deux ans de formation, le brevet fédéral de concierge. Il fait partie des premières personnes de la région à obtenir ce diplôme et a consacré beaucoup de temps à ses cours. Il est félicité par un applaudissement général.

Plan spécial « Sur la Vélie »

Ce plan spécial est en cours de publication, jusqu'au 22 novembre 2014. Il avait été présenté à l'assemblée communale précédemment.

Casino Barrière

Le restaurant du Casino barrière est à nouveau ouvert. Des travaux de transformation ont été effectués sur le bâtiment à savoir l'ouverture d'une baie vitrée et la construction d'une terrasse.

Personnel communal

Un poste d'aide-concierge au taux de 30% a été mis au concours. Le délai de postulation est fixé à la fin du mois de novembre.

Projet de fusion Delémont et sa couronne

L'étude du projet suit son cours. Des groupes de travail ont été constitués et les conseillers communaux y fonctionnent. Un premier bilan sera tiré et en début d'année et le fonctionnement de la future commune pourra être présenté. Une décision sera prise par les conseils communaux d'ici à fin 2015 concernant la poursuite de leur adhésion à ce projet.

Prochaine assemblée communale

L'assemblée communale ordinaire du budget est d'ores et déjà agendée au lundi 15 décembre 2014. C'est avec plaisir que M. le Maire voit autant de monde porter présence à la séance de ce jour et espère que cela se répétera lors des prochaines assemblées.

M. le Maire remercie encore une fois les personnes présentes pour leur bon comportement lors de la première partie de la séance de ce jour et le soutien marqué envers les autorités communales.

7. Divers.

M. Marcel Chaignat : *souhaiterait obtenir des informations concernant le réaménagement du carrefour rue de la Gare – route de Châtillon – rue de la Prévôté. La circulation à cet emplacement est difficile et dangereuse. Il propose la réalisation d'un giratoire ou le règlement de la circulation par des feux.*

Un plan de circulation va être mis en route prochainement en vue de l'ouverture de l'A16 en 2016. Ce problème se présente en différents endroits de la localité en raison de l'important trafic qui circule dans la localité.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les personnes régulièrement présentes aux assemblées pour l'intérêt porté à la chose publique et leur donne rendez-vous pour la prochaine assemblée du budget qui aura lieu le 15 décembre prochain et se réjouit de voir les citoyens aussi nombreux aux prochaines assemblées. Il souhaite à chacun-e une bonne soirée et une bonne rentrée.

La séance est levée à 22h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin